

PROGRAMME PREVISIONNEL REGATE

La régata est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées ci-dessous :
Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

L'équipage de chaque bateau doit être composé de 50% de juristes au minimum.

Définition de la qualité de juriste

Est juriste celui qui exerce une profession juridique (ou apparenté) ou celui qui est – ou a été – étudiant en Droit. La qualité de juriste est soumise à l'appréciation du Président de la JURIS'CUP qui est seul juge, sans recours possible.

La JURIS'CUP est ouverte aux bateaux monocoques jaugés :
HN – IRC - CIM

Régularisation des inscriptions sur l'esplanade du CNTL :

- jeudi 16 septembre : de 9 h à 12 h puis de 14 h à 18 h
- vendredi 17 septembre de 8 h 30 à 12 h

Vendredi 17 septembre : 14h00 : Une ou plusieurs courses
Samedi 18 septembre : 11h00 : Une ou plusieurs courses
Dimanche 19 septembre : 10h00 : Une ou plusieurs courses



CLUB SUPPORT
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon
Quai Marcel Pagnol - 13007 MARSEILLE
Tél. : 04 91 59 82 00 - Fax : 04 91 59 82 09
e-mail : cntl@wanadoo.fr - Site : www.cntl-marseille.com

RENSEIGNEMENTS
JURIS'CUP
6 cours pierre Puget – 13006 Marseille
Tél. : 04 91 54 07 85 - Fax : 04 91 33 64 75
e-mail : juriscup@wanadoo.fr - Site : www.juriscup.com

